

NE PAS AGRAFER VOTRE CHEQUE AU BON DE COMMANDE – SIGNEZ VOTRE CHEQUE !

TRAITEMENTS PRÉVENTIFS À LA DISPARITION DES COLONIES D'ABEILLES - BON DE COMMANDE DE MEDICAMENTS VETERINAIRES



Bon de commande (BC) AVEC son règlement à nous transmettre AVANT le 30 Avril 2017 à l'adresse suivante : GDSA69 2 les Hauts de Chassagne 69510 Thurins

Si vous ne joignez pas de chèque **SIGNE** avec votre bon de commande celle ci vous sera retournée...

MERCI d'écrire en MAJUSCULE pour faciliter le traitement de votre commande.

* = information obligatoire. Si vous ne remplissez pas correctement ce BC nous ne serons dans l'obligation de vous retourner celle-ci.

Votre NOM * : PRENOM * :

Tel * : Mail (LISIBLE !) : @

Votre adresse * :

Ville * : Code Postal * :

VOTRE n° d'apiculteur * : ou VOTRE NUMAGRIT ou SIRET * :

Code postal de la commune d'implantation de votre rucher * : Nombre de ruches * :

Commande d'ETE 2017 UNIQUEMENT pour un retrait à la coopérative

Désignation	AVANT le 30 Avril Prix unitaire TTC	Après le 30 Avril	Quantité	Total TTC
1 / APIVAR (Amitraz) – Boite de 10 lanières. (1 boite pour 5 ruches)	25,70 €	+ 20 % pour chaque médicament et en fonction de notre stock. Nous écrire à : gdsa69@gmail.com ou GDSA69, 2 les Hauts de Chassagnes 69510 Thurins.		
2/ APISTAN (Tau-Fluvalinate) – Boite de 10 lanières. (1 boite pour 5 ruches))	26 €			
3 / APIGUARD (Thymol) – 10 barquettes de 50g. (10 barquettes pour 5 ruches)	28,20 €			
4 / APILIFE VAR (Thymol) – Boite de 2 plaques. (6 plaques pour deux ruches)	4,70 €			
5 / MAQS (Acide Formique) Seau de 20 bandes. (Pour traiter 10 ruches à raison de 2 bandes par ruche)	Traitement Indisponible			
6 / API BIOXAL (Acide Oxalique) - Sachet de 35 grammes. (1 sachet pour traiter 10 ruches)	26 €	+ 20 %....		

Total de votre commande :€

Conditions pour bénéficier de ces tarifs :

- Faire parvenir ce bon de commande et son règlement par chèque par voie postale et être adhérent **AVANT le 30 AVRIL 2017.**

- Ce bon de commande justifie de votre adhésion au PSE du GDSA du Rhône. (Pour plus de détail voir page 2/2 au dos).

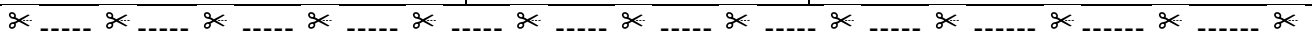
- Joindre impérativement le règlement par **chèque SIGNE!** à l'ordre du : **GDSA69 UNE COMMANE = UN CHEQUE**

Retrait de votre commande : Vous rendre à la Coopérative des Apiculteurs 2 rue des pépinières 69005 Lyon

Cocher l'une des trois dates

Vendredi 16 juin : 9H30 / 17H30	Samedi 24 juin : 9H30 / 11H00	Vendredi 8 septembre : 14H / 17H30
---------------------------------	-------------------------------	------------------------------------

Signature obligatoire avec la mention « <i>lu et approuvé</i> » pour confirmer votre commande, votre adhésion au PSE et plus particulièrement une visite sanitaire de votre rucher par un TSA (voir au dos)	Date	Le : _____ / _____ / 2017



Partie à conserver par vous - Preuve de votre commande de médicaments - Merci de présenter ce document lors du retrait de votre colis.

Le : / / 2017, j'ai commandé par voie postale les médicaments suivants :

..... boite(s) d'APIVAR (1) , boite(s) d'APISTAN (2) , boite(s) d'APIGUARD (3) ,

..... Boite(s) d'APILIVE VAR (4) ; sachet(s) d'API BIOXAL (6)

Pour un montant total TTC de :€

Adresse pour récupérer votre colis : Coopérative des Apiculteurs 2 rue des pépinières 69005 Lyon : Cocher votre choix

Vendredi 16 juin : 9H30 / 17H30	Samedi 24 juin : 9H30 / 11H00	Vendredi 8 septembre : 14H / 17H30
---------------------------------	-------------------------------	------------------------------------

